ON TARIFFS AND TRADE

RESTRICTED LIMITED B GENERAL AGREEMENT ACCORD GENERAL SURGATT/CP/69 LES TARIFS DOUANIERS June 1950

> ORIGINAL: ENGLISH/ FRENCH

CONTRACTING PARTIES

SOUTH AFRICA AND SOUTHERN RHODESIA CUSTOMS UNION

ET LE COMMERCE

The Governments of South Africa and Southern Rhodesia have sent to the Executive Secretary copies of a "Schedule of Divergent Rates of Duty" in the tariffs of the two countries. On account of its bulk and the expense of distribution by post these copies will be handed to the representatives of contracting parties at Torquay on 28 September. However, if any contracting party wishes to see this schedule earlier than September, a copy will be sent upon request.

PARTIES CONTRACTANTES

UNION DOUANIERE ENTRE L'UNION SUE-AFRICAINE ET LA RHODESIE DU SUD

Les Gouvernements de l'Union Sud-Africaine et de la Rhodésie du Sud ont adressé au Secrétaire exécutif des exemplaires d'une "Liste des Tuux de droits différents" dans les tarifs des douanes respectifs de ces pays. Une distribution postale de ces exemplaires représenterait une dépense considérable par suite de leur volume et en conséquence, ils seront remis aux représentants des parties contractantes à Torquay, le 28 septembre. Cependant, toute partie contractante désireuse d'obtenir un exemplaire de cette liste avant le mois de septembre peut adresser une demande au Secrétariat.

